

annonces légales

annonces légales

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion de la ligne d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 22 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2016 est dans le département de l'Allier de 4,15 € pour l'année 2017. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Constitution de société

Par acte SSP du 27/07/2017, il a été constitué une SARL :

Dénomination :

SIGACIER SARL

Siège social : Zone Industrielle Les Jalrettes, 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE.

Capital : 20 000 €.

Objet : l'achat, la vente, la location, la transformation de produits sidérurgiques et métallurgiques ainsi que des matériaux destinés au bâtiment et aux travaux publics.

Gérante : Mme VANMAERCKE Veronique Ter Boekerstraat 23 9690 KLUISBERGEN BELGIQUE.

Cogérant : M. VAN MERKSTEIJN Peter Lambertus Hengelosestraat 751 7521-PA ENSCHEDE PAYS-BAS.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cusset.

AJL033056

Modifications multiples

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ISO SOUFFLE

SARL transformée en SAS

au capital de 2 000 €

Siège : Parc de la Mothe

03400 YZEURE

483 286 589 RCS Cusset

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 juillet 2017, l'associée unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Le siège de la société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

La dénomination a été modifiée et sera désormais « ISO SOUFFLE », et le sigle a été supprimé. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 €.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était dirigée par M. Franck GOZARD.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par son Président : M. Franck GOZARD, demeurant Dangou, 03000 MONTILLY. Commissaire aux Comptes nommés : la société SASU EDMOND CAUBRAQUE, domiciliée 82 rue Denis Papin, 40990 ST PAUL LES DAX, Titulaire, et M. Pierre ROHFRIETSCH, domicilié 1 rue St Vincent, 40100 DAX, Suppléant.

Pour avis, la Gérance

AJL033057

Annonces administratives

PRÉFET DE l'Allier

Chevalier de la Légion

d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National

du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation d'un aménagement routier pour l'échangeur de Montmarault entre l'autoroute A71 et la RCEA

Maître d'ouvrage : Société APRR

communes de : MONTMARLAULT, SAZERET et DEUX CHAISES

Par arrêté n°2083/2017 du 28 août 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **lundi 18 septembre 2017 au mardi 17 octobre 2017 inclus**.

Au terme de la procédure, une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des eaux et forêts ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

- sur support papier, en mairie.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou sur l'adresse électronique susvisée.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un rapport sur les incidences environnementales ou une étude d'impact ou un dossier comprenant les informations environnementales relatives au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montmarault - 1, rue Victor Hugo - BP 58 - 03390 MONTMARLAULT à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées par cette enquête sont : **MONTMARLAULT, SAZERET et DEUX CHAISES**.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

• à la **mairie de MONTMARLAULT** les :
- lundi 18 septembre 2017 de 16 h 00 à 17 h 00

- mardi 17 octobre 2017 de 16 h 00 à 17 h 00

• à la **mairie de SAZERET** le :
- mardi 3 octobre 2017 de 14 h 00 à 16 h 00

• à la **mairie de DEUX-CHAISES** le :
- mardi 3 octobre 2017 de 11 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Montmarault et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Yves HARCILLON en mairie de Montmarault (siège de l'enquête)

Société APRR - Direction de l'innovation, de la Construction et du Développement - 20, rue de la Vilette - 69003 LYON.

(1) Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Environnement. Toutefois, le dossier d'enquête publique doit conte-